

Médecine du travail: ambiance actuelle – ambiance future

Brigitta Danuser

Invitée à prendre position devant une commission du Conseil national sur le projet de loi relatif aux examens génétiques chez l'être humain dans le domaine du travail, je lis dans le commentaire qu'il s'agit de véritables examens de Médecine du travail. Toutefois au vue du manque de médecins du travail en Suisse ces examens doivent pouvoir être également effectués par d'autres médecins. Une argumentation que je connais parfaitement; comme nous sommes trop peu nombreux, aucune tâche ne peut nous être confiée!

Ce projet de loi est consacré aux examens génétiques présymptomatiques, en tant que tels, destinés à déterminer une disposition dans le cadre d'examens d'aptitude. Tous les examens de laboratoire, qui renseignent directement sur la modification existante ou non du patrimoine génétique, sont compris comme des examens génétiques. Le projet vise à protéger l'individu contre la discrimination mais permet cependant de tels examens génétiques présymptomatiques sous certaines conditions strictes, l'une des exigences étant la soumission de l'entreprise à la SUVA. Il s'agit donc d'une véritable activité de médecine du travail!

Il est vrai que nous ne sommes pas nombreux en Suisse. Mais si nous savons qu'il y a trop peu de médecins du travail, il faudrait trouver le moyen de susciter l'intérêt des médecins afin qu'ils se forment en médecine du travail.

De nombreuses activités de médecine du travail sont actuellement accomplies par des médecins non formés dans cette discipline. C'est pourquoi nous avons organisé cette année des cours en Suisse romande et alémanique à l'intention de nos collègues travaillant comme médecins d'entreprises, mais qui ne sont pas formés en médecine du travail. Quelque 80 médecins, généralistes pour la plupart, travaillant pour des entreprises, suivent un cours de 6 jours sur les risques chimiques, physiques et biologiques au travail, sur l'organisation du travail, le climat psychosocial de travail, le stress et le harcèlement, sans oublier les stratégies de prévention. Nous espérons bientôt pouvoir accueillir ces médecins, dont certain(e)s très engagés(e)s, comme membres de notre société.

Les séances et mails de la FMH ont été fortement marqués par le TARMED, avec tous ses problèmes. Pour l'heure, je suis très heureuse

qu'il n'y ait pas de TARMED pour les prestations de médecine du travail, et de pouvoir me retrancher dans le camp des «non concernés». Mais qu'en sera-t-il pour les futures prestations à charge de l'AI ou des autres prestataires, sur quelle base pourrons-nous les facturer? Dès que les problèmes du TARMED seront un peu mieux réglés, nous devons aborder ce sujet.

J'ai le pressentiment que cela comportera de nombreuses discussions et tractations, mais surtout aussi beaucoup de formulaires, à remplir ce qui est également le cas pour la formation prégraduée et postgraduée, avec grilles et inspections, etc. Dans mes moments de faiblesse, je pense que nous sommes vraiment trop peu nombreux pour pouvoir maîtriser les tâches qui nous incombent. Mais, confortablement installée dans mon fauteuil ergonomique, avec en face de moi la photo d'un Marc Lob souriant (un des premiers médecins s'étant intéressé à la Médecine du travail en Suisse), disposant d'un équilibre «vie-travail» parfait (comparé à la plupart de mes collègues médecins) et consciente de la progression dramatique des coûts résultant des maladies liées au travail, je me dis: nous y arriverons, nous grandissons et l'avenir est devant nous!

(Traduction Dr Georges-André Berger)

Correspondance:
Pr Brigitta Danuser
Spécialiste en médecine du travail
Chef du secteur médecine
du travail et ergonomie
Institut universitaire romand
de Santé au Travail
Rue du Bugnon 19
CH-1005 Lausanne